

12 mar 2021 -15:19

COVID – Le Gouvernement fédéral soutient le transport ferroviaire de marchandises

Ce vendredi 12 mars 2021, sur proposition du Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité, Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a décidé de soutenir le transport ferroviaire de marchandises, comme d'autres secteurs économiques touché par la pandémie. Pour la période de janvier à juin 2021, les mesures prises portent sur une réduction du coût de la redevance d'infrastructure et une annulation de certains frais pour un montant total de 6,8 millions d'euro. Ces moyens qui sont libérés par le Gouvernement fédéral seront utiles pour soulager un secteur indispensable à l'approvisionnement du pays, au fonctionnement de l'économie mais aussi à la transition énergétique et climatique.

Georges Gilkinet : « Les mesures prises depuis plusieurs mois pour préserver notre santé et lutter contre la pandémie ont un impact important sur l'économie et aussi sur le transport de marchandises par rail, un secteur essentiel. Ce nouveau geste posé aujourd'hui par le Gouvernement fédéral est important pour soutenir par exemple nos entreprises qui utilisent chaque jour le rail pour transporter leurs produits finis, mais aussi les transporteurs ferroviaires qui ont un rôle essentiel pour diminuer le nombre de camions sur nos routes. Comme ministre de la Mobilité, je suis convaincu que le rail sera un acteur central de l'après-COVID. Et je veux aujourd'hui préparer l'avenir, en les aidant à assumer les conséquences de la crise. »

En Belgique, la baisse de trafic de fret constatée, -12% en janvier 2021 par rapport à l'année précédente, met sous pression les activités de plusieurs opérateurs. Or, il s'agit d'acteurs essentiels pour la mobilité de demain, notamment au regard de l'objectif gouvernemental de doubler le volume de marchandises transporté par rail d'ici 2030.

Concrètement, ce sont deux mesures temporaires en faveur des opérateurs ferroviaires en transport de fret ont été décidées pour un montant total de 6,8 millions d'euro:

- Une diminution linéaire de 0,75€ train/km de la redevance pour le trafic commercial de fret pour les circulations effectives opérées en Belgique à partir du 01/01/2021 jusqu'au 30/06/2021.
- Une annulation des frais d'annulation et de réservation de sillons à partir du 01/01/2021 jusqu'au 30/06/2021.

Les montants estimés seront corrigés sur base de la facturation réellement appliquée par Infrabel aux opérateurs. En cas de prolongation de la crise, une nouvelle estimation sera réalisée pour une éventuelle prolongation des mesures au-delà du 30 juin 2021.

« Le transport ferroviaire de fret est une solution d'avenir pour notre économie, notre santé et notre environnement. Si nous voulons atteindre l'objectif de l'accord de Gouvernement, soit doubler le transport de marchandises par rail en 2030, nous devons aujourd'hui soutenir ce secteur comme nous l'avons déjà fait pour le transport international de voyageurs. Le rail est la colonne vertébrale de notre mobilité de demain. Je ferai tout pour la renforcer en ces temps difficiles. », conclut Georges Gilkinet.

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://gilkinet.belgium.be>
info@gilkinet.fed.be

Benoit Ramacker
Porte-parole (FR)
+32 475 94 06 55
benoit.ramacker@gilkinet.fed.be

Litte Frooninckx
Porte-parole (NL)
+32 499 59 17 74
litte.frooninckx@gilkinet.fed.be